



Assemblée générale

Distr. limitée
21 avril 2017
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Point 19 de l'ordre du jour

Développement durable

Canada : projet de résolution

Instrument des Nations Unies sur les forêts

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [62/98](#) du 17 décembre 2007, dans laquelle elle a adopté un instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts,

Rappelant également sa résolution [70/199](#) du 22 décembre 2015 relative à l'instrument des Nations Unies sur les forêts,

Rappelant en outre la résolution 2017/4 du Conseil économique et social en date du 20 avril 2017, adoptée sur recommandation du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa session extraordinaire tenue le 20 janvier 2017¹,

Décide de modifier comme suit la référence faite aux objectifs du Millénaire pour le développement au paragraphe 1 b) de l'instrument des Nations Unies sur les forêts² :

« De renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030³ et les objectifs de développement durable. »

¹ Voir [E/2017/10](#).

² Voir résolutions [62/98](#) et [70/199](#).

³ Résolution [70/1](#).

